

REFERENDUM POPULAIRE



Une liste ne peut porter que des signatures d'électrices et d'électeurs suisses domicilié-e-s dans la Commune ci-dessous.
Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable (art. 282 CPS).
L'acte contesté a été publié dans la FAO du 4 mai 2007.
Le dernier délai pour l'envoi des listes de signatures aux municipalités échoit le **mercredi 13 juin 2007** (la date du sceau postal fait foi.)

Les citoyennes et citoyens actifs soussignés demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral, conformément à l'article 84 de la Constitution vaudoise:

« Acceptez-vous la loi du 17 avril 2007 sur
l'Etablissement cantonal des véhicules et des conducteurs ? »

N° postal :

Commune :

Les indications ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même. La loi interdit l'adjonction d'annexes aux listes d'initiatives; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.

| Nom (nom d'alliance éventuel) (A la main et très lisiblement) | Prénom(s) | Date de naissance (jj/mm/aa) | Adresse exacte | Signature | Contrôle* laisser en blanc |
|---|-----------|---------------------------------|----------------|-----------|----------------------------------|
| 1. | | | | | |
| 2. | | | | | |
| 3. | | | | | |

* Les motifs d'annulation sont indiqués au moyen des lettres a) à f) de l'art. 36 RLEDP, les indications ci-dessus doivent être apposées par le signataire

La Municipalité atteste que les citoyen-ne-s ci-dessus sont inscrits au rôle des électeurs dans la commune à la date du :

(jour du dépôt de la liste au greffe) _____

et que le nombre de signatures valables est de :

Au nom de la Municipalité
(sceau et signature)

Conformément à l'article 94 LEDP, la
Municipalité adressera les listes de
signatures attestées
au comité référendaire
le 28 juin 2007 au plus tard,
mais en aucun cas au préfet.

COMITE REFERENDAIRE CONTRE LA PRIVATISATION DU SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION (SAN)

Philippe Martin, Cugy; Hervé Cretenoud, Lausanne; Jean-Pierre Pasche, Orbe; Josef Zisyadis, Lausanne; Elisabeth Brindesi, Lausanne; Olivier Kernen, Yverdon-les-bains; Michel Pitton, Lausanne.

Cette liste doit être renvoyée - même remplie partiellement - le plus rapidement possible, au Comité contre la privatisation du SAN, Place Chauderon 5, 1003 Lausanne.

Ultime délai : le 6 juin 2007.